

D 606 ARGENTINE: LES EVEQUES ET LES DISPARUS

Sollicités à plusieurs reprises de prendre publiquement position sur le problème des disparus (cf. DIAL D 535 et 591), les évêques argentins n'ont toujours pas répondu à cette attente.

Le 28 octobre 1979, le pape Jean-Paul II avait profité de la visite "ad limina" d'évêques d'Argentine pour évoquer publiquement "le drame des personnes perdues ou disparues". Dans son discours d'Angelus, sur la place St-Pierre, il avait déclaré en particulier: "Nous ne perdons pas l'espoir que des problèmes si pénibles soient éclaircis, non seulement pour le bien des familles concernées mais aussi pour le bien de la paix intérieure des communautés que nous aimons tant. Nous demandons que soit accélérée la définition annoncée de la situation des personnes incarcérées et qu'il soit apporté un soin rigoureux à garantir, dans toutes les circonstances où cela est requis, l'observation des lois et le respect de la personne au physique comme au moral, même dans le cas d'individus déclarés coupables ou accusés de violence".

En écho aux déclarations répétées de Mgr Novak, évêque de Quilmes, parlant de "réalité déchirante", Mgr Hesayne, évêque de Viedma, est intervenu auprès de la commission permanente de l'épiscopat argentin, au cours de sa réunion de décembre 1979. Il a demandé à l'épiscopat d'adhérer "collégalement et publiquement" à la demande du pape.

A ce jour, les évêques d'Argentine ne se sont toujours pas manifestés en ce sens.

Ci-dessous, texte de l'intervention réservée de Mgr Hesayne et lettre de soutien de Mgr Proaño et de son diocèse de Riobamba, en Equateur.

Note DIAL

1- Déclaration de l'évêque de Viedma

Proposition de Mgr Miguel Esteban Hesayne, évêque de Viedma,  
à la commission permanente de l'épiscopat argentin  
(réunion de décembre 1979)

Je propose et demande que l'épiscopat argentin adhère clairement et résolument à l'appel sans équivoque lancé par SS. Jean-Paul II pour que, dans notre pays, le cas des disparus soit éclairci en toute loyauté et dans la mesure du possible, la situation des prisonniers sans jugement définie, et les droits des condamnés respectés, en attitude évangélique envers tous et chacun.

Cette adhésion en Eglise, collégiale et publique, comme expression de notre communion avec le pape, s'impose d'autant plus que les déclarations de plusieurs évêques à titre privé, ainsi qu'il ressort de l'information journalistique, ont été ambiguës ou ont atténué les exigences évangéliques des expressions utilisées par le pape.(1)

Le pape demande que, avec lui, nous fassions écho aux préoccupations et à la douleur des familles de disparus; il est catégorique quand il demande que le respect des droits de l'homme soit activé, alors que les déclarations des évêques, telles qu'elles apparaissent dans la presse, sont davantage marquées du souci de l'image de marque du pays sur la base des exagérations répandues à l'étranger.

Quand bien même il y en aurait, notre souci pastoral premier, en tant qu'acteurs principaux de mise en pratique de la demande papale, consiste à exiger le respect des droits de l'homme les plus élémentaires, ne serait-ce que pour une seule personne ainsi atteinte.

Nous savons avec certitude et par divers canaux en tant qu'Eglise, que les Forces armées de notre pays ont torturé et ont fait disparaître certains de nos frères et fils dans la foi. Peu importe le nombre. Ces Forces armées qui sont détentrices du pouvoir, qui se déclarent, à ce titre, catholiques, et que l'Eglise assiste officiellement par l'intermédiaire d'un vicariat aux armées.

Comme pasteurs, et non comme hommes politiques contrariés par l'image de marque qu'a le pays à l'étranger, nous devons oeuvrer pour une réconciliation de notre communauté réellement divisée. Nous savons que l'affirmation "la vérité est la force de la paix" n'est pas qu'une simple phrase. Le premier pas pour une réconciliation réelle, c'est la vérité des faits. Nous devons, sans détours ni peurs, exiger que soit rendue publique la liste des disparus, celles du moins qui existent. Nous devons exiger que les prisonniers soient traduits en jugement conformément à la loi, et libérés si aucun crime n'est retenu contre eux. Nous devons exiger qu'ils soient traités loyalement, avec le minimum de dignité humaine et chrétienne qu'ils méritent.

C'est notre charité pastorale qui est engagée, pressée... Et c'est l'heure évangélique, rappelée prophétiquement par les appels de Jean-Paul II, de sortir des "voies diplomatiques" sur lesquelles ironisent ou tablent de nombreux militaires, à propos desquelles s'affligent d'autres munis d'une solide formation chrétienne, et par lesquelles est scandalisé notre peuple.

Mais la raison principale qui me fait clairement et en toute estime fraternelle m'adresser à la commission permanente de l'épiscopat argentin et à tous mes frères évêques, c'est que Dieu, en Jésus-Christ qui est seigneur de l'Eglise, nous demandera des comptes sur nos frères (Mt 25, 21-46).

(1) Parmi les réactions relevées par les journaux argentins, en commentaire des déclarations du pape, on relève en particulier celles du cardinal Primatesta, président de la conférence épiscopale argentine, qui avait dit du pape qu'il était "mal informé" Le 14 décembre 1979, suite à sa réunion, la commission permanente de l'épiscopat faisait parvenir au gouvernement une communication sur la question des disparus et des droits des prisonniers. Le 3 janvier 1980, Mgr Pio Laghi, nonce apostolique, expliquait que les déclarations du pape avaient pu "blesser un peu" mais qu'elles devaient "être une lumière qui engage à réfléchir" (NdT).

2- Soutien du diocèse de Riobamba (Equateur) à Mgr Hesayne (12 janv. 1980)

Très cher frère dans le Seigneur,

Par l'intermédiaire du Service paix et justice pour l'Amérique latine (1) nous avons pris connaissance de ta "Proposition à la commission permanente de l'épiscopat argentin".

En tant que membres de l'Eglise de Riobamba, nous tenons à te faire parvenir une parole d'encouragement, afin que tu ne renonces pas à la tâche prophétique que le Christ a confiée à son Eglise et spécialement aux pasteurs.

Nous te félicitons de tout coeur pour ta prise de position ferme et décidée dans la défense de la vérité et de la justice, les ciments de la paix. Ta voix est venue combler un vide ressenti au sein de notre Eglise et de celle de l'ensemble du continent. Voici longtemps, en effet, que la prophétie faisait défaut dans l'Eglise argentine pour mettre à découvert les faits dénoncés par tant d'autres groupes et organismes.

Nous pensons cependant aux effets qui peuvent résulter de ta proposition. Certains lui feront écho et seront prêts à se lancer avec toi, même au risque de leur vie, pour défendre les valeurs évangéliques foulées aux pieds par la violation flagrante des droits de l'homme pratiquée dans ton pays par le régime militaire. D'autres trouveront le chemin difficile et prendront peur. Et ils ne manqueront pas ceux qui jugeront condamnable ta prise de position parce qu'ils pensent que l'Eglise ne doit pas "faire de politique". Dans tout cela tu peux compter sur nous. Depuis notre coin perdu d'Equateur, nous sommes prêts à appuyer tes actes enracinés dans la foi au même Seigneur de l'histoire.

Nous espérons que ta proposition aura des répercussions chez de très nombreux fidèles et hommes de bonne volonté, impatients du rétablissement de la paix mais dans la clarté de la vérité et dans le combat pour l'instauration de la justice.

Nous te le redisons: tu peux compter sur nous. Que le Seigneur soit avec toi et qu'il te donne sa force! Qu'il mette sur tes lèvres les mots appropriés et qu'il t'accorde la paix et la joie dans le combat que tu mènes!

Fraternellement.

Leonidas E. Proaño  
évêque de Riobamba  
(et multiples signatures  
de membres du diocèse)

(1) Secrétariat pour la non-violence, sous la direction d'Adolfo Pérez Esquivel, et dont le siège est à Buenos-Aires (NdT).

-----  
(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous  
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)  
-----

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale  
(par avion, tarif sur demande selon pays)  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441